



Anticiper et préparer la transmission de ma ferme en toute sérénité



OBJECTIFS

- Amorcer une réflexion et anticiper son projet de Transmission,
- Prendre connaissance des aspects humains, économiques, juridiques et administratifs,
- Devenir acteur ou actrice de son parcours de Transmission

JOUR 1 LES ASPECTS HUMAINS

Se mettre au clair sur le projet de transmission et se mettre en action • Elaborer une offre de transmission, identifier les modes de diffusion • Se projeter sur la mise en relation • Savoir gérer le relationnel lors de la transmission

JOUR 2 LES ASPECTS ÉCONOMIQUES

Le Rôle du notaire, DDTM, SAFER, dans la transmission agricole • Donner une valeur à ma ferme et élaborer un prix de vente • Le « champ des possibles » de la transmission • Avantages et inconvénients de ces stratégies • Se préparer au départ

JOUR 3 LES ASPECTS JURIDIQUES

Comprendre les aspects juridiques de la transmission du patrimoine (Familiale et HCF) • Connaître les modalités de transmission de l'exploitation • Sensibiliser à l'importance de prendre en main et d'anticiper ces aspects juridiques de la transmission

JOUR 4 LES ASPECTS ADMINISTRATIFS ET LES STRATÉGIES DE TRANSMISSION

Comprendre le calcul de ma retraite, quelle préparation pour un départ anticipé, cumul d'activités ... • Le « champ des possibles » de la transmission • Avantages et inconvénients de ces stratégies

- Je construis mon plan d'action



Les 26 novembre 2024,
3, 10 décembre 2024
et le 7 janvier 2025
9h30/17h30



Montauban,
La ferme des Pibouls

Intervenants :

SAFER

D.MOLINARI, formateur à l'AFOCG

C.RESSEGUIER, société d'avocats la Clé des Champs

Conseiller protection sociale MSA

A.LECLERC, accompagnatrice Transmission

ADEAR 82 :

Responsable de formation :

Aurélia LECLERC

adear82.al@jeminstallepaysan.org

06 34 04 25 05

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé de l'intervenant, échanges interactifs avec le groupe, ateliers de réflexion, temps individuels à partir d'outils proposés

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Anticiper et préparer la transmission de ma ferme en toute sérénité

DATES :

26 novembre, 3,10 décembre 2024 et le 7 janvier 2025

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE :

VOTRE STATUT MSA :

- | | |
|--|---|
| ☐ Salarié(e) agricole | ☐ Chef d'exploitation |
| ☐ ARE(F) (Pôle emploi) | ☐ Cotisant(e) solidaire |
| ☐ Autre, précisez : | ☐ Porteur de projet avec PPP agréé |

☐ J'autorise l'ADEAR 82 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 82 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de caution de 100 euros une semaine avant le démarrage de la formation à l'adresse suivante :



ADEAR 82 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Tarn-et-Garonne
16 rue Jacques Cartier
82 000 Montauban

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
06 34 04 25 05 ou à adear82.al@jeminstallepaysan.org

FORMATION PROFESSIONNELLE

Anticiper et préparer la transmission de ma ferme en toute sérénité

N° d'activité de formation : 76820087682

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 28 heures.

Public : Agriculteur.trice.s

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 26 novembre, 3,10 décembre 2024 et le 7 janvier 2025, de 9h30 à 17h30.

Repas de midi : Repas tiré du sac.

Accessibilité handicap : Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

Coût et prises en charge :

- Prise en charge VIVEA : agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs de projet avec PPP validé. Des documents peuvent vous être demandés pour justifier de votre situation.

Votre enveloppe formation sera décomptée de : 840 €

- Financement personnel : 100 euros par jour de formation

Crédit d'impôt : Si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

Conditions Générales de Vente 2024

Public

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation agricole. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le Centre d'Elaboration du PPP (plan de professionnalisation personnalisé), l'attestation sur l'honneur de l'engagement en PPP, ainsi que la copie écran du compte personnel de formation (CPF).
- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation pour vérifier si leur participation est possible (CPF, OPCO pôle emploi, autofinancement ...).
- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés dans le descriptif des stages le cas échéant.

Aspects pratiques

- Les participants renseignent un formulaire de positionnement dans le cas où les formations nécessitent des prérequis afin de valider leur entrée en formation.
- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.
- Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connus au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.
- Les formations peuvent être entièrement réalisées en présentiel ou en FMD (formation mixte digitale) combinant formation à distance et en présentiel. Dans ce dernier cas, les agriculteurs et porteurs de projet sont informés par mail, à réception de l'ensemble des pièces justificatives de prise en charge, des modalités d'accès et délais d'apprentissage à distance.
- L'accès des personnes en situation de handicap au lieu de formation n'est pas obligatoirement prévu en amont de chaque formation. L'ADEAR prévoit d'adapter les conditions d'accès à la formation sur demande d'un ou plusieurs stagiaires.

Coût des formations

- La majorité des formations sont prises en charge intégralement par le fond VIVEA. Les tarifs appliqués pour les autres modes de financement (hors autofinancement) sont alignés sur le tarif VIVEA. L'ADEAR propose un tarif en autofinancement pour un nombre de participant limité, dépendant du nombre de participants financés par un autre biais. Le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage.
- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

Attestation

- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations ayant fait l'objet d'un paiement par le stagiaire.

Annulation et caution

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- L'ADEAR du Tarn-et-Garonne se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants financé (hors autofinancement) est insuffisant.
- En cas d'absence non notifiée par le stagiaire a minima 48h avant le début de la formation ou de non validation des modules obligatoires dans les temps impartis lors d'une formation à distance et hors cas de force majeure dûment justifié (décès, déménagement, problème de santé), le chèque de caution sera encaissé.
- Le chèque de caution n'est pas encaissé par l'ADEAR du Tarn-et-Garonne si le stagiaire participe à l'ensemble des modules auxquels il était inscrit. Il lui est restitué ou est détruit sur demande du/de la stagiaire à l'issue de la formation.

Réclamation

Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.

Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Montauban sera seul compétent pour régler le litige.